

ARRETE N° 2017-253-PM du 4 Octobre 2017

Le Maire de la commune de CLUNY

- Vu les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2213-3 et L 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales conférant certains pouvoirs de police au Maire,
- Vu le Code de la Route,
- Considérant la demande de Monsieur RENAUD Philippe, pour la société SUEZ , Z.A du pré Saint-Germain-71250 Cluny, visant à des travaux au 43 rue de la Liberté.

ARRETONS

ARTICLE 1

Du mardi 24 Octobre 2017 au mercredi 25 Octobre 2017 de 8h00 à 18h00 la circulation et le stationnement seront interdits selon les besoins du demandeur rue de la Liberté pour sa partie comprise entre la rue de la Filaterie et la rue Aucaigne.

ARTICLE 2

Le demandeur au présent arrêté sera tenu d'assurer la mise en place et l'enlèvement de toute la pré signalisation et de la signalisation correspondantes à l'article 1^{er} c'est-à-dire :

- Barrière avec mention « rue barrée » à l'angle de la rue de la Filaterie et de la rue de la Liberté
- Panneau d'interdiction de stationner
- Affichage du présent arrêté municipal

ARTICLE 3

Le demandeur sera tenu pour responsable de tout accident ou incident pouvant survenir pendant toute la durée du présent arrêté municipal.

ARTICLE 4

Le demandeur sera tenu d'informer les riverains du présent arrêté municipal.

ARTICLE 5

Tout manquement à l'article 1^{er} du présent arrêté municipal pourra entraîner la verbalisation, l'immobilisation et la mise en fourrière immédiate conformément aux articles L.325-1 à L.325-3 du Code de la Route.

ARTICLE 6

Un recours peut être effectué auprès du Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de deux mois après affichage du présent arrêté.

ARTICLE 7

Le Major Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de CLUNY
Le responsable de la Police Municipale de CLUNY,
Madame la Directrice Générale des Services de la ville de CLUNY,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

 Le Maire

Henri BONIAU

Myriam LAVIGNE

Directrice Générale des Services

Hôtel de Ville - 71250 CLUNY
© 03 85 59 16 34 - Fax 03 85 59 16 34

Affiché le 05 OCT. 2017